



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Rénovation du centre des Tisserands à La-Côte-Saint-André pour la création du centre d'entraînement et de formation du club de football Grenoble Foot 38 totalement dédié à la performance sportive des groupes pro, réserve et jeunes U16 à U20

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SASP GRENOBLE FOOT 38

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Stéphane ROSNOBLET, Président

RCS / SIRET

| 8 0 4 | | 0 5 4 | | 0 2 1 | | 0 0 0 2 2 |

Forme juridique

SA à Conseil d'Administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b)	Aménagement d'un centre d'entraînement et de formation sur une superficie de d'environ 7 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la rénovation et la revalorisation du centre des Tisserands à La-Côte-Saint-André et comprend notamment :

- la remise en état des bâtiments et leur valorisation énergétique ainsi que de légères adaptations et extensions;
- la création de 3 terrains de football et d'un terrain de gardiens engazonnés ;
- la transformation en gazon synthétique à 100% perméable avec remplissage naturel du terrain de football existant et son extension pour permettre une pratique en période hivernale afin de préserver les surfaces engazonnées pour réduire les opérations de maintenance (opérations mécaniques, regarnissages, traitements "zéro phyto" des maladies) et se conformer aux exigences standard de la Ligue de Football Professionnelle concernant les centres de formation ;
- la modification de l'espace multisports existant pour implanter les espaces nécessaires à la rééducation fonctionnelle, la réathlétisation, la préparation physique;
- la transformation de l'éclairage existant du terrain de football existant pour le rendre adapté au niveau de pratique et réduire son impact lumineux et visuel, la création d'un éclairage pour 1 des 4 nouveaux terrains;
- la revalorisation paysagère des espaces extérieurs aux abords des terrains de sports;
- la conservation à l'identique des voiries existantes.

4.2 Objectifs du projet

Le GF38 a pour ambition de fédérer et dynamiser le territoire isérois, et plus largement au niveau régional autour d'un projet global (sportif, éducatif, économique et social), innovant et exemplaire. Son ambition de monter en Ligue 1 ainsi que l'aspiration à devenir un club régional de référence, impliquent un engagement sur l'avenir et notamment sur la formation de jeunes talents. C'est pourquoi le GF38 s'est lancé dans la construction d'un projet ambitieux : la création d'un centre de formation exemplaire, humain, un centre aux pratiques responsables et durables, dans un environnement sain et préservé pour ses joueurs. Les activités du centre des Tisserands étant prévu d'être relocalisées, l'implantation du projet sur ce site a fait consensus, entre les différents acteurs que sont la Région, le Département, La Communauté de commune et la commune de la Côte St André pour son caractère raisonné en termes de dimensionnement. Une promesse d'achat a dès lors été signée entre le Département et la SASP Grenoble Foot 38 pour l'acquisition du site. La configuration du site, sa localisation et sa superficie sont adaptées et conformes aux besoins du club pour son développement et sa pérennité. Le choix a été volontairement fait de revaloriser ce site, actuellement en partie vétuste et obsolète, plutôt que de le reconstruire. Le projet concerne donc la réhabilitation d'un ensemble de bâtiments existants, en conservant leurs usages (locaux administratifs, réfectoires, logements, amphithéâtre, salle polyvalente) ainsi que la modification et l'extension d'une partie d'entre eux pour les usages spécifiques liés à l'activité sportive (vestiaires, salles de musculation, service médical, réathlétisation et rééducation fonctionnelle).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour les bâtiments, le projet concerne des travaux :

- de mises aux normes accessibilité PMR des bâtiments
- de petites démolitions pour permettre les extensions de bâtiments
- de gros œuvre et de couvertures (neufs et réhabilitation)
- d'isolation thermique et phonique des bâtiments (murs, toitures, fenêtres)
- de CVC, plomberie et électricité notamment la mise aux normes des bâtiments rénovés
- de corps d'états secondaires (plâtrerie, menuiseries intérieures, peinture, carrelage faïences,...)

Pour les espaces extérieurs, le projet concerne :

- de petits travaux de démolitions (plateau sportif, mâts d'éclairage, bordures, clôtures)
- des abattages ciblés et localisés (voir § compensation paysagère)
- des travaux de terrassements optimisés de façon à réduire les flux et le bilan carbone
- le drainage des terrains de sports et les dispositifs de rétention et d'infiltration
- l'arrosage automatique et régulé des terrains de sports
- la réalisation des substrats pour terrains engazonnés
- les petits travaux de soutènements (gabions) pour stabiliser certains talus
- les travaux de clôtures et pare ballons
- les travaux d'éclairage sur 2 terrains sur 5
- des cheminements pour la maintenance et la circulation des utilisateurs sur les terrains sportifs
- les travaux d'aménagements paysagers pour préserver la biodiversité du site

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est clos et son accès réglementé et régulé.

Le centre d'entraînement fera l'objet d'un classement ERP.

Le public extérieur admis concerne les activités de formation ou de séminaires.

La capacité du public admis sur le site sera identique à celle actuellement autorisée.

Le projet ne prévoit pas d'augmentation de la capacité de parkings.

Les espaces extérieurs seront entretenus par une équipe dédiée avec du matériel sur site (garage existant).

A l'instar de ce qui a été engagé avec la Ville de Grenoble sur l'actuel site d'entraînement du GF38 à La Poterne, les terrains de football engazonnés seront gérés en "zéro phyto" par notamment des opérations quotidiennes d'inspection et de désherbage manuel, un renforcement des opérations mécaniques, une fertilisation organique, des apports en eau parfaitement mesurés grâce à une gestion par sondes hydrométriques et à une micro-station météo locale.

Les déchets de tonte seront revalorisés dans les centres de traitements proches du projet.

L'éclairage sera limité à 2 terrains sur 5. Il sera nécessaire sur la plage 17h à 19h correspondant aux entraînements du centre de formation essentiellement en hiver.

Le déclenchement se fera sur horloge crépusculaire et la coupure sera programmée dès la fin du dernier entraînement de façon quotidienne.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Procédure Loi sur l'Eau au titre R.214-1 du Code de l'Environnement (rubriques 2.1.5.0. rejet d'eau pluvial et 1.1.1.0. création d'un forage)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet (y compris réaménagement de l'existant)	7 ha
dont surfaces dédiées aux terrains de sport	4,3 ha
dont surfaces d'espaces verts réaménagées	0.6 ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

44 Avenue Hector Berlioz, 38260 La Côte-Saint-André

Références cadastrales : AT 31, AT 32 et AT 33

Coordonnées géographiques¹Long. 4°5'22"57"**N** Lat. 0°5'15"53"**E**

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

Pas de documents recensés sur cette question sachant que la création du centre date de 1983.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche (Prairies de l' aéroport de Saint-Etienne-de-Geoirs, ZNIEFF 820030335) à 3 km à l' est du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche (FR8201726) à plus de 10 km au sud du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un prélèvement par forage est envisagé dans la nappe des alluvions de la plaine de Bièvre-Valloire pour l'arrosage des terrains de football. Cette nappe est couverte par le SAGE Bièvre Liers Valloire. Le centre des Tisserands ne se situe pas dans une zone de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable. Des dispositifs de stockage des eaux de toiture et de drainage ainsi que le traitement des eaux grises des vestiaires permettront de limiter les prélèvements en périodes de restrictions. Le prélèvement est estimé à 10500m3 moyen annuel (voir note environnementale).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains de foot seront drainés afin de permettre une pratique toute l'année. Les eaux de drainages seront infiltrées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des terrassements. Les terrassements seront optimisés en déblais/remblais en période hivernale afin de limiter l'impact sur la faune. Afin de limiter les impacts environnementaux, le calage des altimétries sera adapté en vue d'obtenir un bilan déblais/remblais le plus faible possible et minimiser l'impact visuel des ouvrages en favorisant des talus plantés plutôt que des murs de soutènements. Les déblais excédentaires sont prévus valorisés dans la carrière GACHET GILLONAY à 3kms du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des extensions de bâtiments existants et les différents aménagements du projet nécessiteront l'apport de matériaux extérieurs au site. Les matériaux pour l'infrastructure et les substrats des terrains de sports seront issus des carrières locales (Plaine de Bièvre et Hostun).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur prescription de l'écologue, les arbres existants seront conservés au maximum. Sur la partie qui concerne les terrains de sports, certains abattages ciblés sont nécessaires. Cela interviendra en septembre/octobre, après la période de reproduction des oiseaux et des chiroptères. Le projet prévoit la compensation x1.5 des arbres abattus ainsi que la plantation des tous les talus créés. La haie située à l'est est la plus diversifiée et la plus intéressante pour la biodiversité (combinaison haie + prairie). Celle-ci sera protégée en phase travaux et complétée par une végétation haute et des arbustes à feuillage persistants.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est trop éloigné du site Natura 2000 pour présenter un quelconque impact direct ou indirect sur ces milieux protégés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le zonage actuel du PLUi, les terrains de sport vont s'implanter à la fois sur des zones A Agricole et UB tissus mixte. Néanmoins, le secteur en zone agricole n'est pas exploité. Un terrain de football et un terrain multisports sont déjà présents dans la zone A. Le zonage du PLUi de Bièvre Isère a vocation à évoluer au courant de l'année 2023 et ce secteur sera alors situé dans un STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limitées).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulations d'engins en phase travaux. Le site est clos et son accès réglementé et régulé. La capacité du public admis sur le site sera identique à celle actuellement autorisée. Le public extérieur admis concerne les activités de formation ou de séminaires. Le projet ne prévoit pas d'augmentation de la capacité de parkings. Les flux ponctuels liés aux déplacements des joueurs seront organisés en transport collectifs. Les modes doux et collectifs sont privilégiés pour les élèves du centre de formation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site est dédié à la formation et à l'entraînement de joueurs de football amateurs et professionnels, aussi la pratique ne génère pas de nuisances sonores. L'entretien des terrains de sports ne génère pas de nuisance sonore particulière. Le matériel est équipé de dispositifs de réduction des bruits.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seuls 2 terrains 5 sur seront équipés d ' un éclairage. Pour minimiser l ' impact sur la faune et les habitations, la hauteur de feu sera limitée à 18m. Le flux sera limité au quotidien à 150 lux moyen qui correspond au minimum recommandé par la Fédération Française de Football. L ' ensemble des projecteurs seront à Leds avec casquettes coupe flux et dispositifs de limitation du flux arrière. Les cheminements piétons seront éclairés par des candélabres à énergie photovoltaïque.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement et de drainage du secteur relatif aux terrains de sport seront infiltrées. Les eaux de ruissellement seront régulées, avant infiltration, dans des bassins enterrés intégrés au projet. Le dimensionnement est établi sur la base d'une pluie d'occurrence trentennale. Le volume de rétention est estimé à environ 500 m³.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents domestiques produits par les usagers du site seront évacués par le réseau d'assainissement collectif vers la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les usagers du site sont susceptibles de produire des déchets ménagers non dangereux. Les volumes en jeu restent faibles et comparables à la situation actuelle.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors des zones de protections patrimoniales.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation principale du site, à savoir l'accueil et l'hébergement de personnes, est conservée. Des terrains de sport sont déjà existants sur la partie sud du site, ils seront repris dans le cadre de la revalorisation du site. De plus, les terrain situés en zone agricole du PLUi ne sont plus exploités depuis la construction du centre des Tisserands en 1983.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets existants ou approuvés dans le secteur proche du projet sur lesquels des incidences peuvent se cumuler.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Systèmes de récupération des eaux pluviales et grises et optimisation automatisée du système d' arrosage des terrains de football afin de pouvoir limiter les prélèvements du forage ; perméabilité forte des terrains permettant une infiltration dans la nappe (>10-4m/s)
- la réduction des effets de ruissellements par des choix de revêtements exclusivement perméables
- Intervention d' un écologue en phase de conception, travaux et exploitation
- Préservation et enrichissement de la végétation environnante en vue de la conservation des espèces animales,
- Limitation du bilan carbone grâce à la réutilisation des déblais dans les carrières par une gestion optimisée des terrassements (80% des déblais et 63% de terre végétale réutilisés sur le site)
- Limitation de l' impact lumineux sur la faune et les habitations par des dispositifs techniques de gestion des flux lumineux et la limitation des terrains éclairés (2 sur 5)
- Réduction des apports en eau pour l' entretien des terrains par une sélection de graminées et aucun produit phytosanitaire utilisé

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe en dehors de toute zone protégée (ZNIEFF, Natura 2000). Les entreprises sélectionnées sont engagées en faveur de la biodiversité et de l'éco responsabilité. Ce projet est conçu de manière à éviter au maximum les impacts environnementaux tant dans les phases travaux qu' exploitation (cf note environnementale), notamment en choisissant de réutiliser un site déjà existant depuis plusieurs décennies en le rénovant et le revalorisant (78% de bâtiments rénovés) avec conservation des voiries et places de parking existantes pour une maîtrise à l' identique des capacités d' accueil et des flux de personnes prévus en mode principalement collectif ou doux (100 personnes). Un ensemble de mesures cohérentes d' évitement, de compensation ou encore de réductions des impacts ont été retenues, telles que détaillées en rubrique 6.4 ci-dessus. Pour ces raisons, cette opération devrait être dispensée d' évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Présentation du Grenoble Foot 38, porteur du projet Note environnementale CV du responsable Ecologie et Biodiversité et note d'engagement de la société TERIDEAL

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Grenoble

le,

18/01/2023

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus